

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL
En ligne - Visioconférence

Séance du 22 juin 2020
Délibération n°82

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt, le lundi 22 juin à 17h30, le Comité syndical s'est réuni en ligne, en visioconférence, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.
Date de la convocation : le 16 juin 2020.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoir de Mme LAMARQUE Gisèle, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. TAUZIN Amand, **Mme NAYACH Laure**, **M. THIERRY Nicolas** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLÉ Hervé et de M. TOUZEAU Jean, **M. DUDON Alain**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de M. CARRERE Paul, **M. BAUDY Serge** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric**, **M. SORE Serge**.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Amand ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. THIERRY Nicolas, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge.

Absents : M. DELUGA François (excusé), M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAFON Bruno (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée) Mme TAPIN Martine (excusée), M. ROUFFIAT Bruno, Mme HARRIBEY Laurence, Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. DERVILLÉ Luc, M. DUPIOL Guy, M. LASSALLE Jean-Claude.

FINANCES

Révision du Plan de financement des 50 ans

Par délibération du 2 mars 2020, le CS a délibéré sur un programme d'animation artistiques, culturelles, sportives, et patrimoniales à l'occasion du cinquantième anniversaire du Parc naturel et de l'Écomusée de Marquèze. Depuis cette délibération, nous avons tous dû faire face à une période difficile avec la crise sanitaire, et gérer les urgences. Face à la difficulté de la situation dans l'incertitude sur les conditions de déconfinement, et à l'impact de cette crise sur les finances du Parc, la décision a été prise avec les Vice-Présidents d'annuler ce projet de célébration. Un certain nombre de dépenses avait fait l'objet d'un engagement et notamment une grande partie des frais de communication, je vous propose de réviser le plan de financement en conséquence et de solliciter les subventions de nos partenaires financiers au prorata des dépenses engagées.

Cout global de l'opération révisée est de : 35 100 € TTC

Il est proposé d'arrêter le plan de financement de la façon suivante

Plan de financement :

Région :	5 700 €
Département de la Gironde :	2 850 €
Département des Landes :	2 850 €
Parc Naturel régional :	23 700 €

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

**COMITE SYNDICAL
En ligne - Visioconférence**

**Séance du 22 juin 2020
Délibération n°82**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** ce plan de financement
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents nécessaires

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 23 juin 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine